

**Liberté - Egalité - Fraternité**

**ARRETE DU MAIRE**  
**Commune de DREUIL Les AMIENS**

**INTERDICTION TOTALE DE CIRCULATION**  
**RUE D'ARGOEUVES**

Le Maire de la Commune de Dreuil-lès-Amiens ;  
Vu les articles L. 131-1, L. 131-3, L.131-4 du code des Communes ;  
Vu le Code de la route ;  
Vu l'alerte météo annonçant des vents violents ;  
Considérant la nécessité de prendre toutes mesures visant à assurer la sécurité, la circulation route d'Argoeuves est interdite suite aux chutes d'arbres et à la chute d'un poteau électrique **jusqu'à vendredi 10 novembre 16h30** ;

**- A R R E T E -**

**Article 1** : La circulation totale est interdite à tout véhicule, sauf véhicule de secours ou d'urgence, **du jeudi 2 novembre au vendredi 10 novembre jusqu'à 16heures30** route d'Argoeuves afin de permettre à la société ENEDIS d'intervenir et de garantir la sécurité suite aux chutes d'arbres et à la chute d'un poteau électrique.

**Article 2** : La signalisation provisoire de l'interdiction sera à la charge de la société ENEDIS.

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

**Article 4** : Madame le Maire, est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Somme et à Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale.

Fait à Dreuil-lès-Amiens, le 2 novembre 2023

Le Maire,  
**Maria TREFCON**

  
